

PRÉFET DES VOSGES

SERVICE DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau de l'environnement

Arrêté n° 1238/2018 du **15 MAI 2018**
portant organisation de la consultation pour l'établissement des secteurs
d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L 125-6 du code de
l'environnement dans le département des Vosges

Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) retranscrit par les articles L125-6 et 7 du code de l'environnement;
- Vu l'article L120-1 du code de l'environnement ;
- Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;
- Vu les articles R125-23 à R 125-27 du code de l'environnement concernant l'information des acquéreurs et locataires ;
- Vu les articles R125-41 à R125-48 du code de l'environnement concernant notamment les critères de mise en place des SIS et la procédure de consultation ;
- Vu le décret n° 2004/374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Considérant que le dossier de projet de création des secteurs d'information sur les sols est complet et qu'il comporte des informations suffisantes pour procéder aux consultations prévues par le code de l'environnement ;

Considérant que l'article R125-41 du code de l'environnement impose que la mise en place des secteurs d'information sur les sols soit réalisée avant le 1^{er} janvier 2019 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture des Vosges,

AR R E T E :

Article 1 :

L'ensemble des projets de secteurs d'information des sols établis par l'État, secteurs situés en totalité sur le territoire du département des Vosges, est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

La période de consultation des maires et des établissements publics de coopération intercommunale concernés aura lieu du 22 mai 2018 au 21 novembre 2018 inclus.

Les observations éventuelles seront adressées à la préfecture des Vosges avec copie à l'adresse électronique suivante:

sis88.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Article 3 :

La période de consultation des propriétaires identifiés et du public aura lieu du 1^{er} juin 2018 au 30 juillet 2018 inclus. Les dossiers relatifs au projet de secteurs d'information des sols seront consultables à l'adresse suivante :

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-r6592.html>

Les observations éventuelles seront adressées à l'adresse électronique suivante :

sis88.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la préfecture des Vosges pendant toute la période de consultation.

Article 5 :

La secrétaire générale de la préfecture des Vosges et la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

EPINAL, le

15 MAI 2018

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Préfecture,



Claire WANDEROULD

ANNEXE

Commune	Site	n° SIS
Anould	Souche Papers	88SIS04343
Anould	Ancienne décharge International Paper	88SIS05632
Arches	Coveright Surfaces France SNC	88SIS04265
Arches	Vosges Injection Bois	88SIS04267
Beauménil	Société Lorraine de Céramique	88SIS05638
Celles-sur-Plaine	Faurecia - sièges d'automobiles	88SIS04258
Celles-sur-Plaine	International Décor (ex Alpha Décoration)	88SIS04259
Contrexéville	SISOV Contrexéville	88SIS05743
Docelles	Cartonnerie Jacquemin	88SIS04270
Épinal	Ancienne Usine à Gaz d'Épinal	88SIS04278
Gérardmer	Charpente Houot SA	88SIS04286
Gérardmer	Station-service Intermarché	88SIS04368
La Petite-Raon	NP Vosges (ex Faurecia Senones)	88SIS04290
Laveline-devant-Bruyères	Filature de Laveline	88SIS04291
Le Saulcy	Yeramex International (ex Coplac)	88SIS04292
Le Syndicat	SEB Le Syndicat	88SIS04293
Le Thillot	Société Sovos, Tanneries Grosjean	88SIS04294
Lerrain	Sisov Lerrain	88SIS04295
Liffol-le-Grand	Fouchot Ressa Industrie	88SIS04297
Liffol-le-Grand	Fouchot Nouvelle Industrie	88SIS04300
Moyenmoutier	Abramante	88SIS04298
Moyenmoutier	Lagunes Peadouce	88SIS04364
Neufchâteau	Ancienne Usine à Gaz de Neufchâteau	88SIS04303
Nomexy	Compagnie de Développement Textile (CDT) - Usine tissage	88SIS04304
Nomexy	Ancienne usine Cernay Perrin	88SIS04307
Nomexy	Compagnie de Développement Textile (CDT) - Usine de teinture	88SIS04308
Nomexy	Filature de Chenimenil	88SIS04309
Plombières-les-Bains	Ancienne Usine à Gaz de Plombières	88SIS04310
Portieux	Ancienne décharge de la Verrerie - Cristallerie de Portieux	88SIS04311
Portieux	Verrerie - Cristallerie de Portieux	88SIS05729
Poussay	Équipement Cuisine et Bain (ECB)	88SIS04312
Pouxieux	Ancienne décharge de la Papeterie Arjo-Wiggins (devenu Munksjo)	88SIS04365
Rambervillers	Ancienne Usine à Gaz de Rambervillers	88SIS04315
Raon-l'Étape	Compagnie Pétrolière de l'Est (CPE)	88SIS04319
Raon-l'Étape	Axima Nord (ex Redland Granulats)	88SIS05724
Remiremont	Ancienne Usine à Gaz de Remiremont	88SIS04321
Rupt-sur-Moselle	Grupo Antolin Vosges (ex Meritor Lys France, ex Rockwell)	88SIS04322
Saint-Dié-des-Vosges	Ancienne concession Peugeot	88SIS04324
Saint-Dié-des-Vosges	Esso SAF	88SIS04326
Sainte-Marguerite	Cartonnerie Jacquemin	88SIS04330
Sapois	Compagnie Européenne de Fonderie (CEF SARL)	88SIS04331

Commune	Site	n° SIS
Senones	Ancienne usine et lagunes DIM	88SIS04333
Thaon-les-Vosges	Anciennes lagunes de Blanchisserie Teinturerie de Thaon (BTT)	88SIS04334
Thaon-les-Vosges	Blanchisserie Teinturerie de Thaon (BTT)	88SIS05709
Vecoux	SEB	88SIS04336
Ventron	Germain Frères (H3C)	88SIS04337
Vieux-Moulin	Yeramex - Décharge de Vieux Moulin	88SIS04338
Xertigny	Sisov Xertigny	88SIS04340

VU

Pour être annexé à mon
arrêté en date de ce jour.
Epinal, le

15 MAI 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale de la Préfecture,



Claire WANDEROULD